

lundi 17 janvier 2011

ouestfrance-enligne.com

Journal Ouest-France du **lundi 17 janvier 2011**

Edition : **Brest** - Rubriques : **Guipavas**

Imprimer

« Penser l'entretien des bâtiments communaux différemment »

Trois questions à...

Florent Gayte, adjoint au développement durable.

Quel est l'objectif de l'action menée par **Ener'gence** ?

Depuis 2009, **Ener'gence** travaille sur le bilan énergétique des bâtiments communaux. L'objectif est de construire un plan d'action pour réduire les consommations en énergie et en eau de la collectivité. Parallèlement, le dispositif des certificats d'économie d'énergie auquel a souscrit la ville lui offre un soutien financier. Dès qu'une économie d'énergie est réalisée, le fournisseur aide financièrement la collectivité. Pour être conforme aux critères imposés par le dispositif des CEE, la collectivité doit être rigoureuse sur le choix des matériaux et matériels retenus par les entreprises pour ses travaux de rénovation.



Florent Gayte.

Il y a les bons et les mauvais élèves ?

Non, car tout de nombreux éléments entrent en compte : la fréquence de l'utilisation d'un équipement, son ancienneté, la façon dont il a été conçu... Une école consomme forcément plus d'énergie qu'une salle omnisports non chauffée. Il y a aussi des surprises, on constate par exemple des pertes d'énergie à la maison de quartier de Coataudon, pourtant un bâtiment récent, à cause du système d'ouverture. L'étude nous a permis de mettre le doigt sur différents types de problèmes.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Nous allons penser l'entretien des bâtiments communaux différemment. Cette étude va orienter nos choix. Cette année nous allons par exemple installer une horloge sur VMC à la maternelle Prévert et à la maison de quartier de Coataudon, changer la chaudière à l'école de Kérafur...

Nous avons aussi un travail de sensibilisation du public à effectuer. Des interventions en milieu scolaire dans le cadre du PEL vont être proposées. Nous voulons aussi sensibiliser le milieu associatif et l'inscrire à l'Agenda 21. Du côté des particuliers, il est toujours possible de déposer des dossiers de demande de subvention pour des

travaux allant dans ce sens.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

A blue rectangular button with the word "Imprimer" in white text, used for printing the document.
